

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2025 – DAF-14

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 07 MARS 2025**

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 07 du mois de mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	LOUIS-MARIE	Annie	X		CELIGNY	Jean-Luc	X	
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	ROBIN	Sabrina		X	SAINT-AURET	Sylvette		
18	DESIREE	Pierre		X	ROSEAU	Fabrice		
19	FRAIR	Jules		X	BORDELAIS	Félicien		
20	JEANNE	Ghylaine	X		BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge	X	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	NAVIS	François		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte		
30	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick	X	
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERVIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves		X	RANCÉ	Rangy	X	
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel	X	
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	ABELA	Jean-Marie	X		PARSHAD	Alain		
50	ALBERT	Richard		X	VEYRIER	Didier		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany		
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	PROCIDA	Gérard		X	AZINCOURT	Allan		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert	X	
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

Procuration : Monsieur GABY ZOZO à Monsieur Serge SAHAI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du Comité syndical du 16 décembre 2022, dans le délai légal (L.2312-1 du CGCT) des deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires transmis à l'ensemble des membres du Comité syndical, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires de la nomenclature M57. La présentation est issue du logiciel de l'Etat TOTEM. Celui-ci formate les données budgétaires pour la télétransmission au contrôle de légalité à la Préfecture.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4311-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le débat d’orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2025 en date du 31 janvier 2025,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	31
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : De voter par chapitre le budget primitif 2025 comme suit :

A la section de fonctionnement :

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 152 280,00		2 152 280,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 503 700,00		2 503 700,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 531 822,00		3 531 822,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	286 803,00		286 803,00
66	CHARGES FINANCIERES	407 990,00		407 990,00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	6 200,00		6 200,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		433 441,00	433 441,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		987 210,00	987 210,00
Dépenses de fonctionnement - Total		8 888 795,00	1 420 651,00	10 309 446,00

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	904 949,00		904 949,00
72	TRAVAUX EN REGIE		690 000,00	690 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	7 832 077,00		7 832 077,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	853 720,00		853 720,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 700,00		28 700,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes de fonctionnement - Total		9 619 446,00	690 000,00	10 309 446,00

A la section d'investissement :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 549 488,00		1 549 488,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	86 205,00	410 000,00	496 205,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	365 200,00	690 000,00	1 055 200,00
	Total des opérations d'équipement	13 077 335,00		13 077 335,00
Dépenses d'investissement - Total		15 078 228,00	1 100 000,00	16 178 228,00

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 864 777,00		2 864 777,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 495 700,00		9 495 700,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000 000,00		2 000 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		410 000,00	410 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 000,00		3 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		417 541,00	417 541,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		987 210,00	987 210,00
Recettes d'investissement - Total		14 363 477,00	1 814 751,00	16 178 228,00

Article 2 : d'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	10 309 446 €	10 309 446 €
Section d'investissement	16 178 228 €	16 178 228 €
Total	26 487 674 €	26 487 674 €

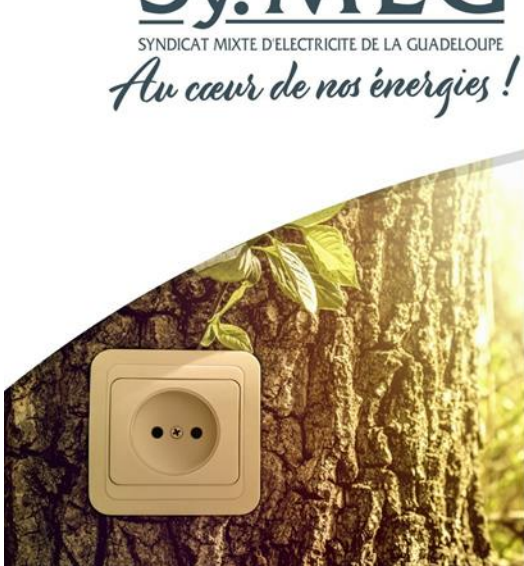
Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mardi 18 mars 2025

Président

DULAC Daniel





RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Table des matières

I.	INTRODUCTION	2
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
A.	LES RECETTES	2
B.	LES DÉPENSES.....	4
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
A.	LES RECETTES	7
B.	LES DÉPENSES.....	8
IV.	CONCLUSION.....	10

I. INTRODUCTION

Le budget primitif 2025 transpose sous forme de propositions nouvelles, les orientations budgétaires mais il n'intègre pas les restes à réaliser d'investissement ni la reprise des résultats de l'exercice 2024.

Le budget principal retranscrit financièrement l'action du syndicat dans le périmètre de ses compétences générales et optionnelles.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M57. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget,
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture, il vous est proposé d'aborder le Budget Primitif 2025 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II A2 et II A3 du document budgétaire.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget primitif 2025 retrace les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement courant des services du syndicat.

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 10 309 446€ (8 591 041€ en 2024).

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont les ressources financières que le syndicat perçoit pour couvrir les dépenses courantes. Ces recettes sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement des services publics et la gestion courante de l'établissement.

1. Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courante, d'autre part, les produits financiers et les produits spécifiques.

Les recettes de gestion courante sont les ressources pérennes de la collectivité. Elles garantissent l'équilibre financier des dépenses liées à l'action syndicale sur le long terme.

Ces recettes se déclinent en 4 postes :

- Chapitre 70 « Produits des services et du domaine »
 - la redevance de concession versée par EDF dite R1,
 - la redevance d'occupation du domaine (RODP),

- Chapitre 73 « Impôts et taxes »

Cette recette est la ressource essentielle du syndicat.

- L'accise sur l'électricité,

- Chapitre 74 « Dotation, subventions et participations »

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'ÉTAT et des communes

- le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- la participation des communes à la maintenance des réseaux

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

- la retenue salariale pour les chèques déjeuner,
- le revenu des immeubles,

2. Les recettes d'ordres

Les recettes d'ordre de fonctionnement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

- Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre section »

Ce chapitre retrace la valorisation des travaux réalisés en régie (maitrise d'œuvre) figurant au compte 722 « Travaux en régie – Immobilisations corporelles ».

Evolution des dépenses de 2024 à 2025

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation	
				en euros	en %
70	Produits des services et du domaine	694 375	904 949	210 574	30,33%
70323	RODP	220 513	271 889	51 376	23,30%
70328	Autres droits de stationnement et de location	37 550	138 060	100 510	267,67%
70388	Autres redevances R1	436 312	495 000	58 688	13,45%
73	Impôts et taxes	7 079 585	7 832 077	752 492	10,63%
74	Dotation, subventions et participations	192 581	853 720	661 139	343,30%
75	Autres produits de gestion courante	29 500	28 700	-800	-2,71%
042	Production immobilisée	595 000	690 000	95 000	15,97%
	Total	8 591 041	10 309 446	1 718 405	20,00%

L'évolution des recettes de la section de fonctionnement entre 2024 et 2025 montre une augmentation significative de 20%.

Les principales hausses proviennent des dotations, subventions et participations (+343,30%), et des autres droits de stationnement et de location (+267,67%). En revanche, les autres produits de gestion courante ont légèrement diminué de 2,71%.

Cette augmentation globale des recettes est liée à la participation des communes à la maintenance de l'éclairage public et le produit des bornes de recharge électrique.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, également appelées dépenses courantes, sont les coûts engagés par le syndicat pour assurer son fonctionnement quotidien. Ces dépenses sont essentielles pour maintenir les opérations courantes et assurer la continuité des services. Elles sont distinctes des dépenses d'investissement, qui concernent l'acquisition ou la création d'actifs durables.

1. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent d'une part, les dépenses de gestion courante, d'autre part, les charges financières et les charges exceptionnelles.

Ces charges correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public.

Elles se ventilent budgétairement sous les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « charges à caractère général »

Ce chapitre retrace les dépenses réelles telles que les acquisitions de fournitures, de fluides (eau, électricité, carburant), des contrats de prestation de service, de l'entretien, la réparation, la maintenance.

- Chapitre 012 « Charges de personnel »

Au 01 janvier 2025, le syndicat comptait 34 agents territoriaux dont 28 titulaires et 6 non titulaires composé de 20 femmes et 14 hommes. Tous les agents sont à temps complet et le temps de travail est de 36 H. La moyenne d'âge est de 45 ans.

Concernant la répartition par catégorie, 10 agents sont de catégorie A, 13 agents de catégorie B et 11 agents de catégorie C.

- Chapitre 014 « Atténuation de produits »

Ce chapitre enregistre le reversement de l'accise sur l'électricité aux communes.

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »
 - Les charges de gestion courante (indemnités des élus) restent stables
 - Les subventions.

- Chapitre 66 « Charges financières »

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière du syndicat :

- intérêts de la dette bancaire,
- intérêts courus non échus (ICNE)
- et intérêts liés à la ligne de trésorerie.

Elles sont orientées à la hausse en raison du profil d'extinction de la dette et de l'augmentation des taux d'intérêts pour la ligne de trésorerie.

- Chapitre 67 « Charges spécifiques »

Les charges spécifiques regroupent l'ensemble des charges qui ne se rapporte pas à la gestion courante de la collectivité : annulation de titres sur exercices antérieurs.

2. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et en investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

- Le chapitre 042 retrace les dotations aux amortissements figurant au compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » d'un montant de 586 656 €. Le montant est en baisse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années.
- Le chapitre 023 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement. Il participe à l'équilibre de la section de fonctionnement.

Evolution des dépenses de 2024 à 2025

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation	
				en euros	en %
011	Charges à caractère général	1 059 882	2 152 280	1 092 398	103,07%
60	Achats	62 960	231 500	168 540	267,69%
61	Services extérieurs	707 200	1 389 070	681 870	96,42%
62	Autres services extérieurs	289 722	531 710	241 988	83,52%
012	Charges de personnel	2 332 000	2 503 700	171 700	7,36%
633	Impôts et taxes sur rémunération	44 500	44 500	0	0,00%
64	Charges de personnel	2 287 500	2 459 200	171 700	7,51%
014	Atténuation de produits	3 755 895	3 531 822	-224 073	-5,97%
65	Autres charges de gestion courante	249 603	286 803	37 200	14,90%
653	Indemnités et frais des élus	160 600	160 600	0	0,00%
65748	Subvention aux personnes de droit privé	39 000	44 000	5 000	12,82%
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	50 000	82 200	32 200	64,40%
65888	Autres charges diverses de gestion courante	3	3	0	0,00%
66	Charges financières	363 401	407 990	44 589	12,27%
67	Charges spécifiques	50 000	6 200	-43 800	-87,60%
68	Dotation aux provisions	0	15 900	15 900	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	193 604	987 210	793 606	409,91%
042	Dotations aux amortissements	586 656	417 541	-169 115	-28,83%
	Total	8 591 041	10 309 446	1 942 478	20,00%

L'évolution des dépenses de la section de fonctionnement entre 2024 et 2025 montre une augmentation globale de 20%. Les principales hausses proviennent des charges à caractère général (+103,07%) dont des achats (+267,69%), et des services extérieurs (+96,42%). Ces augmentations sont attribuées à une hausse des achats de l'énergie afin d'alimenter les bornes de recharges des véhicules électrique, une augmentation de la maintenance du réseau Eclairage Public et des honoraires du prestataire en charge de la gestion des bornes.

En revanche, certaines dépenses vont diminué, comme les charges spécifiques (-87,60%) et les dotations aux amortissements (-28,83%). Ces diminutions indiquent une réduction des titres annulés sur les exercices antérieurs car les remboursements des pétitionnaires s'enregistrent à la section d'investissement et une réévaluation des amortissements.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du syndicat.

Au Budget Primitif 2025, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 16 178 228€.

A. LES RECETTES

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre.

1. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes financières et en recettes d'équipement.

Les recettes d'investissement sont constituées :

➤ Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers »

Elles correspondent aux recettes non affectées directement aux dépenses d'équipement.

- L'épargne nette
- Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Les recettes d'équipement retracent les plans de financement des dépenses d'équipement.

Ces recettes se déclinent en subventions, en emprunts nouveaux et en immobilisation en cours.

➤ Chapitre 13 « Subventions d'investissement »

- Les aides du fond d'amortissement des charges pour l'électrification rurale (FACÉ)
- La part couverte par le tarif (PCT)
- L'article 8
- La participation des pétitionnaires

2. Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

- #### ➤ Le chapitre 021 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement et transféré à l'investissement. Il participe à l'équilibre de la section d'investissement.

- Le chapitre 040 retrace les dotations aux amortissements figurant aux comptes 28 « Amortissement des immobilisations », déclinés selon la nature d'achat des biens.
- Le chapitre 041 retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales (transfert des études suivies de travaux).

Evolution des dépenses de 2024 à 2025

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation	
				en euros	en %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 953 209	2 864 777	911 568	46,67%
13	Subventions d'investissement reçues	9 548 227	9 495 700	-52 527	-0,55%
13148	Communes	1 353 728	4 087 852	2 734 124	201,97%
1316	État	0	41 000	41 000	100,00%
1318	Autres PCT, Article 8, Facé, Pétitionnaires & subv. MDE	8 194 499	5 366 848	-2 827 651	-34,51%
16	Emprunt en euros	0	2 000 000	2 000 000	0,00%
23	Immobilisations en cours	0	3 000	3 000	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	193 604	987 210	793 606	100,00%
040	Amortissements des immobilisations	586 656	417 541	-169 115	-28,83%
041	Opérations patrimoniales	370 000	410 000	40 000	10,81%
	Total	12 651 696	16 178 228	2 614 964	27,87%

L'évolution des recettes d'investissement entre 2024 et 2025 montre une augmentation globale de 27,87%. Les principales hausses proviennent des dotations, fonds divers et réserves (+46,67%), des subventions des communes (+201,97%), et des emprunts en euros (+2 000 000 €). Ces augmentations sont attribuées à une augmentation des dotations, le FCTVA et des subventions via le fonds de concours, ainsi qu'à la mobilisation de la deuxième tranche de l'emprunt pour financer l'investissement.

Cependant, les subventions d'investissement, telles que celles du Facé renforcement, ont diminué. Cette réduction vise à permettre au Syndicat de rattraper le retard accumulé dans l'utilisation des subventions déjà allouées.

B. LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement se décomposent comme les dépenses de fonctionnement en dépenses réelles et dépenses d'ordre.

1. Les dépenses réelles

Ces dépenses se déclinent en dépenses financières et en dépenses d'équipement.

- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette du syndicat.

Les dépenses d'équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine du syndicat. Elles se comptabilisent aux chapitres budgétaires :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »
 - Frais d'étude hors opération
 - Frais d'insertion hors opération
 - Concessions et droits similaires, logiciels
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »
 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
 - Matériel de bureau et informatique
 - Mobilier
- Des opérations
 - 14 pour le renforcement des réseaux
 - 15 pour l'extension des réseaux électriques
 - 16 pour la sécurisation des réseaux « fils nus »
 - 17 pour l'enfouissement des réseaux
 - 18 pour l'éclairage public
 - 23 pour l'extension sur le domaine public
 - 24 pour le plan France relance AIR
 - 25 pour l'enfouissement article 8
 - 26 pour l'IRVE
 - 27 pour le plan France relance AI

2. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

- Le chapitre 040 retrace les mouvements comptables liés à la valorisation des travaux en régie figurant au compte 2031 « Frais d'étude ».
- Le chapitre 041 retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales (transfert des études suivies de travaux).

Evolution des dépenses de 2024 à 2025

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation	
				en euros	en %
16	Remboursement d'emprunts	1 526 071	1 549 488	23 417	1,53%
20	Immobilisations incorporelles	42 400	86 205	43 805	103,31%
21	Immobilisations corporelles	212 500	365 200	152 700	71,86%
Opération					
14	Programme de renforcement FACE	2 960 940	510 000	-2 450 940	-82,78%
15	Programme d'extension	4 370 000	3 998 000	-372 000	-8,51%
16	Programme de sécurisation FACE	98 560	98 560	0	0,00%
17	Programme d'enfouissement FACE	726 328	726 329	1	0,00%
18	Programme d'éclairage public	555 299	1 785 300	1 230 001	221,50%
22	Programme d'énergie renouvelable	0	8 000	8 000	0,00%
23	Programme d'extension FACE	382 098	802 400	420 302	0%
24	Programme France relance AIR		200	200	0%
25	Programme d'enfouissement ARTICLE 8	812 500	812 000	-500	0%
26	Programme d'IRVE	0	1 604 247	1 604 247	0%
27	Programme France relance AI	0	2 732 299	2 732 299	0%
040	Travaux en régie	595 000	690 000	95 000	15,97%
041	Opérations patrimoniales	370 000	410 000	40 000	10,81%
	Total	12 651 696	16 178 228	3 526 532	27,87%

L'évolution des dépenses d'investissement entre 2024 et 2025 montre une augmentation globale de 27,87%. Les principales hausses proviennent des programmes d'éclairage public (+221,50%), des immobilisations incorporelles (+103,31%), et des nouveaux programmes tels que le programme d'IRVE et le programme France relance AI. Ces augmentations sont attribuées aux travaux d'éclairage public solaire et remise à niveau technique du réseau d'éclairage public.

Cependant, certaines dépenses ont diminué, notamment celles liées au programme de renforcement FACE (-82,78%). Cette réduction vise à permettre au syndicat de rattraper le retard accumulé en raison de la crise sanitaire du COVID-19, qui a affecté les années 2021 à 2023.

IV. CONCLUSION

Le budget primitif 2025 est dans la pleine continuité des années antérieures.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2024 (y compris les restes à réaliser) seront repris dans le budget supplémentaire 2025.

Le budget primitif s'élève à 26 487 674 € dont 10 309 446€ en section de fonctionnement et 16 178 228€ en section d'investissement.

Le budget primitif sera voté par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.